

Ravel, le 11 avril 2023

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 06 AVRIL 2023**

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui a été adopté à l'unanimité, le Président passe à l'ordre du jour :

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023 :

Madame le Maire propose à l'Assemblée de laisser les trois taxes directes locales en l'état pour 2023 à savoir:

- la taxe sur le foncier bâti (TFB) à 39,19% (à savoir 18,71% ancien taux communal additionné du taux départemental 2020 de 20,48%),
- la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) à 121,06%,
- La taxe d'habitation (TH, qui ne s'applique qu'aux résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) à 13,00%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de laisser les taxes en l'état.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2022:

Madame le Maire rend compte à l'Assemblée du Compte Administratif 2022 Assainissement, qui présente :

- En exploitation un total en dépense de 30 901.55 € et un total en recettes 32 246.00€ avec un report excédentaire 2021 de 2 552.84€ soit un excédent exploitation 2022 de 3 897.29€.
- En investissement un total en dépense de 14 480.28€ et un total en recettes de 24 948.46€ avec un report excédentaire 2021 de 36 902.70€ soit un excédent investissement 2022 de 47 370.88€.

Après délibérations, concernant le Compte Administratif 2022 Assainissement à l'exception de madame le Maire qui s'abstient, le Conseil Municipal décide de donner son accord.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2023:

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 Assainissement qui s'équilibre :

- en exploitation entre les dépenses et les recettes à 32 871.29€,
- en investissement entre les dépenses et les recettes à 73 275.17€.

Concernant le B.P. 2023 Assainissement, après en avoir délibéré, l'Assemblée décide, de donner son accord.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022:

Madame le Maire rend compte à l'Assemblée du Compte Administratif 2022 Commune qui présente :

- En fonctionnement un total en dépense de 718 386.51€ et un total en recettes de 785 905.56 soit un excédent de fonctionnement de 67 519.05€.
 - En investissement un total en dépense de 124 550.61 € ainsi qu'un déficit reporté 2021 de 169 716.42€ et un total en recettes de 333 284.03€ soit un excédent d'investissement de 39 017.00€, avec des restes à réaliser en dépenses de 54 540.00€ et un reste à réaliser en recette de 9 403.00€.
- Après délibérations, l'Assemblée décide, à l'exception de madame le Maire qui s'abstient, de donner son accord.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023:

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 Commune qui s'équilibre :

- en fonctionnement entre les dépenses et les recettes à 716 261.05€,
 - en investissement entre les dépenses et les recettes à 262 239.05€.
- Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide, de donner son accord.